

AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement nº 588-2024

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par le soussigné, greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, qu'un règlement portant le **nº 588-2024** a été adopté par le conseil municipal à la séance ordinaire du 13 janvier 2025.

AVIS PUBLIC que le règlement **nº 588-2024** a reçu l'approbation du *Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation* le 28 janvier 2025.

PRENEZ ÉGALEMENT AVIS, que ledit règlement nº 588-2024 est disponible pour consultation au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

Fait et donné à Sainte-Anne-de-Sorel ce 5^e jour de février 2025.

Maxime Dauplaise, directeur général et greffier-trésorier

Maximo Dauplan